

Paris, le 13 mars 2019

LES SPÉ-CSMF SE DÉSOLIDARISENT !

Les Spé-CSMF découvrent avec stupéfaction la newsletter du Syndicat National des Gynécologues Obstétriciens de France dans laquelle le syndicat appelle ses adhérents à arrêter la pratique de l'IVG si une solution n'est pas envisagée rapidement pour combler les trous de garantie assurantielle.

Il est, pour nous, intolérable de prendre en otage la population de femmes en situation de fragilité.

Par contre, nous soutenons, et serons des acteurs actifs, pour trouver une solution à l'ensemble des collègues médecins touchés par l'absence de garantie lors de sinistres en raison d'une couverture assurantielle qui est, ou a été, insuffisante et qui a évolué au cours de ces années.

Il n'est pas acceptable de mettre en faillite des professionnels qui, pendant l'ensemble de leur activité, ont été assurés selon les règles en vigueur.

Demain, ce risque peut toucher tout médecin qu'il soit généraliste ou de tout autre spécialité.

Nous demandons donc aux Pouvoirs Publics, au Ministère de la Santé et au Ministère de l'Economie et des Finances de trouver rapidement, par voie législative (la loi de Santé en est l'occasion), le moyen de protéger les médecins libéraux de ce risque assurantiel.

Nous attendons de la Ministre de la Santé la mise en place d'une commission pour répondre, dans les plus brefs délais, à ce problème assurantiel.

Nous demandons à nos collègues du SYNGOF de retirer ce mot d'ordre qui nous semble délétère et inconsidéré vis-à-vis d'une population fragilisée.

Contact presse :
Dr. Patrick GASSER
Président

**Union nationale
des Médecins SPÉcialistes
confédérés**

79, rue de Tocqueville
75017 PARIS

Tél. 01 44 29 01 30
Fax : 01 40 54 00 66

umespe@club-internet.fr
contact@umespe.com
www.umespe.com